

Utilisation du CD-ROM de la Bibliographie nationale française

à la médiathèque de la Villette

par Maria Witt
en collaboration avec J.-P. Pagès

Médiathèque de la Villette

Contexte

Avant d'évoquer les effets bénéfiques de la récupération de notices pour le catalogage courant à la médiathèque de la Villette, il nous semble utile de rappeler quelques faits. Au début des années 1980, pendant que dans le monde anglo-saxon les bibliothèques participaient au catalogage en réseaux ou récupéraient les notices des réservoirs pour leur propre catalogage, en France on pratiquait encore le catalogage original qui pesait lourdement sur l'activité de chaque bibliothèque. Cette question cruciale a été évoquée au congrès de l'ABF de Nantes, en 1987 : l'annonce de la BN-OPALE, automatisée depuis 1985, précisait les modalités futures de la récupération des notices. Lors d'une journée d'étude sur le « marché des notices bibliographiques », en juin de la même année, une motion était adoptée¹, affirmant qu'il était « nécessaire et urgent d'avoir accès aux notices françaises et étrangères par l'intermédiaire d'un réservoir national [...] et que] la fourniture de produits bibliographiques adaptés aux besoins des bibliothèques » était une priorité. Il était évident qu'en l'ab-

sence d'un réservoir français, les bibliothèques françaises allaient se procurer les notices à l'étranger. Dès cette époque certaines BU ont commencé à participer au réseau OCLC².

Contraintes et nécessités

Pendant cette période, la jeune médiathèque de la Villette, bibliothèque publique regroupant des collections de vulgarisation scientifique, ouverte en mars 1986, était informatisée à l'aide de deux systèmes : MEDICIS pour les acquisitions, le catalogage, la gestion de la reliure et GEAC 8000 pour l'OPAC et le prêt.

Le système MEDICIS fonctionnant sur la base de la description ISBD ne permettait pas la récupération des notices. L'annonce de la société GEAC faite au congrès de Nantes en 1987, stipulant que les bibliothèques utilisant ce logiciel pouvaient récupérer des notices de n'importe quel réservoir en n'importe quel format MARC (des réservoirs tels

que RLIN, UTLAS et OCLC ont été cités), ne nous concernait malheureusement pas, car le logiciel GEAC n'était pas notre base de travail. Il a fallu attendre quatre ans encore pour récupérer la première notice.

Entre-temps, d'autres bibliothèques commençaient à participer à BN-OPALE (bibliothèque Sainte-Geneviève) ou récupéraient des notices pour leur propre catalogage (BM de Lyon : récupération par requêtes dès la mi-1987)³. En tenant compte des observations de ces bibliothèques et en testant le taux de recouvrement de la *Bibliographie nationale française* et des bases étrangères (OCLC – test de recouvrement en 1988, RLIN – tests en 1989-1990, participation au test du CD-ROM pilote de la *Bibliographie nationale française* en 1988...), nous faisons des évaluations, et attendions le changement de système – qui est survenu à la fin de l'année 1990.

Une des premières exigences du cahier des charges pour le nouveau système était la récupération des notices. GEAC 9000 (GLIS) pouvait assurer cette fonctionnalité. Pour une harmonisation du catalogage, une « nouvelle » étape

1. « Le marché des notices bibliographiques en France : motion ». in : *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 136 (3^e trim. 1987), p. 51.

2. Dans l'article « Les bibliothèques universitaires, dix ans après le rapport Vandevoorde » Pierre Carbone affirme : « l'insertion dans les réseaux informatisés de catalogage s'intensifie à partir de 1987 et modifie les méthodes de travail. » In : *Bulletin des bibliothèques de France*. – t. 37, n° 4, 1992, p. 46-58.

3. Informations fournies à la journée d'études de l'ABF (15 mars 1991) « Diffusion des notices bibliographiques et d'autorité en France. – dialogue entre producteurs et utilisateurs ».

commençait. Cependant, nous ne nous faisons pas d'illusions : le catalogage, en tant qu'activité, ne disparaîtrait pas, mais la récupération des notices allégerait cette tâche, et surtout améliorerait l'information de l'utilisateur final.

Lors du changement de système, nous avons songé à récupérer la totalité du fonds à partir de BN-OPALE, mais nous avons renoncé à le faire, car nous aurions perdu des informations locales, en particulier les liens avec les autorités. Chez GEAC, il manquait la fonction « chargeur des autorités ».

Le CD-ROM de la *Bibliographie nationale française*, paraissant à intervalle régulier, offrait la possibilité de la « récupération des notices à la carte » et c'est cette solution que nous avons choisie pour le catalogage courant et pour rattraper le retard de traitement dans les acquisitions récentes – causé par le changement du système. De plus, la nature des acquisitions des livres de la médiathèque (en majorité en langue française et édités en France) s'y prêtait bien. Jusqu'à aujourd'hui, le CD-ROM de la BNF reste la source unique de nos récupérations.

Modalités du fonctionnement de la récupération

Nous avons dans la base bibliographique de la Villette près de 4 000 notices provenant de la BN. La récupération a été mise en place en août 1991, après une période de tests durant laquelle 25 % des notices ont été rejetées, pour des raisons techniques. Une fois les problèmes éliminés, nous avons commencé l'utilisation régulière.

Ce travail complète le travail « traditionnel » du catalogage original, toujours indispensable pour des documents dont les notices ne figurent pas dans le CD-ROM : documents trop récents, étrangers, littérature grise, numéros spéciaux de périodiques, livres publiés par les petits éditeurs, etc. Pour certains d'entre eux, nous espérons trouver les notices dans la base en ligne du SBN, qui complétera prochainement notre mode de récupération.

Organisation pratique et procédures

A la médiathèque, chaque service thématique (au nombre de six) assure la gestion du circuit des documents qu'il acquiert. Conformément à cette organi-

sation décentralisée, chaque service a pris en charge la récupération des notices de ses collections, qui est... une autre façon de cataloguer. Un seul poste de lecteur de CD-ROM existe à la médiathèque au sein du service de l'Harmonisation du catalogage, ce qui oblige à en planifier la consultation. La récupération se déroule « livre en main ». Un micro-ordinateur donnant accès à la base GEAC est situé à proximité immédiate car une intervention sur la notice interne est quelquefois nécessaire : l'ajout de l'ISBN s'il manque dans la notice en provenance du module des acquisitions (ACQ). En effet, dans GEAC-GLIS, gérant à la fois les acquisitions et le catalogage, une notice minimale, servant à la commande, est créée dans le module des acquisitions et elle « passe » ensuite dans le module du catalogage (BPS) et dans l'OPAC. Le module des ACQ n'est pas basé sur le format MARC : lors du passage vers BPS, la notice est transformée et ses éléments sont placés dans les zones UNIMARC correspondantes sans que celles-ci soient détaillées (par exemple, la structure en sous-zones est inexistante). La notice récupérée du CD-ROM se superpose à la notice déjà existante dans le module BPS, mais ne la remplace pas. L'identification se fait par le numéro ISBN. En cas d'absence de l'ISBN dans la notice locale, son ajout est nécessaire (suivant les services, les ajouts de l'ISBN concernent 25 à 30 % des notices). Si la zone de l'ISBN n'est pas corrigée, un doublon s'ajoute dans la base GEAC que le bibliothécaire devra supprimer (la notice venant des ACQ ayant des zones exemplaires attachées, il est très compliqué de reporter ces zones d'une notice à l'autre). Le transfert passe par l'intermédiaire d'une disquette contenant les notices sélectionnées du CD-ROM par le bibliothécaire.

Le service informatique participe activement à la récupération. L'équipe exploitation effectue le transfert du fichier de la disquette dans un fichier « CD-ROM » sur GEAC, grâce au logiciel de transfert de fichier GTALK. La troisième étape est le chargement du fichier « CD-ROM » dans un fichier de sessions d'entrée (VBTRF1), puis le chargement de ce dernier vers la base réelle (VBTRF2). Au cours de cette dernière étape des mises à jour sont faites en temps réel et un compte rendu en est édité à chaque transfert. Ces opérations interviennent très rapidement après la sélection des notices par le bibliothécaire.

Afin de garantir un bon déroulement de la récupération, nous avons pris le

temps nécessaire pour la formation du personnel et pour la rédaction de manuels d'aide. Ainsi la récupération de notices a été de plus en plus bénéfique au catalogage.

Évaluation

Dès le début, le gain de temps était un des objectifs de la récupération. Le manuel élaboré en août 1991 contenait non seulement les procédures pratiques de la récupération, mais aussi les règles de complément de catalogage des notices récupérées et le tableau d'évaluation à remplir par les utilisateurs. L'analyse des tableaux remplis (parfois partiellement, car dépendant de la bonne volonté des participants) permet aujourd'hui de constater un gain de temps de traitement, par rapport à la période où le catalogage à la médiathèque était entièrement original. Ce temps est aujourd'hui divisé par quatre⁴.

Le taux de recouvrement

Le taux de recouvrement se situe entre 53 % et 76 % et dépend :

- du fonds, du thème, de la nature des collections ;
- du niveau de publication ;
- de l'état de la collection à récupérer (réceptions plus ou moins récentes, ouvrages fournis plus ou moins rapidement par le fournisseur, etc.) ;
- de l'actualité du CD-ROM.

Ce taux est souvent plus élevé à l'arrivée d'une mise à jour et baisse au fur et à mesure de son « vieillissement ». L'évaluation du taux de recouvrement est basée sur les documents potentiellement « trouvables » dans le CD-ROM. Cependant, il est tout à fait possible que la préparation des ouvrages à récupérer soit légèrement différente d'un service à l'autre. Ce n'est pas un hasard si le service préparant le plus soigneusement ses échantillons selon leur date de dépôt légal obtient le taux le plus élevé. Parfois, le bibliothécaire ne s'attend pas à trouver certaines publications et oh ! l'heureuse surprise ! Ainsi, quelques fonds du secteur « entreprise » ont pu être rapidement catalogués grâce à la récupération : par exemple les docu-

4. Pour la période 1988/1989 nous avons fourni une évaluation à Geneviève Boisard pour l'enquête sur le coût de catalogage. Cf. « Le coût du catalogage : essai d'évaluation d'après quelques bibliothèques françaises ». – In : *Bulletin des bibliothèques de France*. – t. 34, n° 4, 1989, p. 330-339.

ments édités par Precepta, Eurostaf, la direction du *Journal officiel*.

Nous n'avons pas une évaluation détaillée de la proportion générale des ouvrages catalogués grâce à la « récupération BN » par rapport à l'ensemble des acquisitions. Néanmoins, une estimation peut être faite pour certains services. Par exemple, pour le service Médecine-Santé le taux de la récupération est de 30-40 % suivant les périodes (ce taux rejoint celui que cite G. Boisard en 1989)⁵.

Complément du catalogage

La notice récupérée est créée dans le module du catalogage en version de travail ; celle-ci, complétée et validée, remplace la version maître en provenance de module ACQ. En règle générale, on limite au strict minimum les interventions sur une notice BN. Les compléments nécessaires sont :

1. ajout de l'indexation matière en zone 610 de l'UNIMARC et du lien avec le fichier d'autorité (la médiathèque gère son propre fichier d'autorité matière) ;
2. liens des vedettes auteur avec le fichier d'autorité auteur personnes et collectivités ;
3. lien de la zone 410 (collection) à la notice de la collection ;
4. ajout d'une zone locale (955) précisant le niveau de la publication ;
5. mise à jour de la notice exemplaires : saisie de la cote et des données liées aux exemplaires.

La notice BN est récupérée en sa totalité mais les éléments bibliographiques propres à un catalogage « complet » (par exemple, des zones de l'UNIMARC 606, 960, 210 \$e, 210 \$g, 010 \$b, 010 \$d) ne gênent pas le lecteur car, pour la plupart, elles n'apparaissent pas dans l'OPAC⁶.

En revanche, certaines informations peuvent être utiles au bibliothécaire, par exemple :

5. *Op. cit.*, p. 332. En revanche, la création de notices était de 38 % à la bibliothèque de l'université d'État de l'Ohio (en 1975, avec OCLC) et de 71 % en 1970, avant l'utilisation d'OCLC. D'après Georges Harris, « Évolution du catalogage aux États-Unis, évaluation des coûts ». In : *Bulletin des bibliothèques de France*. - t. 34, n° 4, 1989, p. 340-351.

6. La norme de catalogage « allégé » étant appliquée à la médiathèque pour le catalogage local, il n'y a aucun conflit entre les notices créées localement et les notices en provenance de la *Bibliographie nationale française*.

- les zones 606 et 960 peuvent le guider dans l'indexation matière ;

- pour renseigner un lecteur sur le prix de l'ouvrage (la notice peut s'afficher en format MARC dans l'OPAC mais cette information n'est accessible qu'au bibliothécaire), etc.

Bien évidemment, les notices élaborées pour la *Bibliographie nationale française* nous intéressent en premier lieu. Les notices « dépôt légal », « légères » de par leur nature, demandent un complément du catalogage plus important.

Néanmoins, nous les récupérons du CD-ROM car leur forme nous paraît meilleure que celle des notices GEAC en provenance des ACQ. Il semble que la proportion des notices « dépôt légal » est plus ou moins importante, selon la date de la récupération. Pour le service Biologie-Enfant, elle varie entre 11 et 25 %.

Le temps de la consultation du CD-ROM et de la sélection des notices par le bibliothécaire est connu. La plupart des services « récupérateurs » fournissent des statistiques en la matière : le temps moyen par notice cherchée se situe entre une et deux minutes.

Le traitement informatique des notices sélectionnées est très court, néanmoins il faut l'inclure dans la chaîne. Le service informatique fournit l'évaluation depuis la mi-1992 du temps passé au transfert. Ce temps moyen par notice est d'environ 12 à 15 secondes et dépend de la disponibilité du système, de la longueur des notices, du nombre des mises à jour, etc.

Le temps de complément de catalogage est moins bien maîtrisé. Nous ne disposons que des données fournies partiellement par le service Mathématique - Informatique... (pour 1991 et 1992) d'après lesquelles on peut calculer le temps moyen consacré au traitement d'un ouvrage, en cas de récupération. Les étapes additionnées donnent un temps de 13 minutes : la sélection, le transfert et le complément de catalogage (un peu plus de la moitié de ce temps global). Le même service consacrait au début de la « récupération », en 1991, près de 20 minutes par ouvrage.

Par rapport à la période d'avant 1990, on constate un gain de temps considérable, puisque l'on consacre quatre fois moins de temps à un ouvrage dont la notice a été récupérée. Et on y gagne en qualité... même si l'on constate quelques anomalies dans les notices BN.

Conclusion

L'utilisation des notices récupérées s'est avérée positive après une période de réticences dues aux modifications apportées au circuit du livre. Le temps consacré à la préparation, à la recherche, à la sélection des notices dans le CD-ROM et à la mise à jour de l'ISBN paraissait un surcroît de travail. Il a fallu motiver les bibliothécaires afin qu'ils mesurent les apports de cet outil de catalogage.

Les statistiques établies ont ainsi permis de prouver un gain de temps lors du catalogage grâce aux notices de la BN. Mais certains contestent encore l'utilité de reprendre les notices du dépôt légal seul ; en effet, elles n'accélèrent pas vraiment le catalogage car elles ne fournissent que quelques zones. L'indexation de la BN est également consultée par les membres du comité d'indexation matière de la médiathèque. Elle leur donne des indications précieuses pour l'établissement des vedettes matières locales.

Dans la formation des catalogueurs, les notices BN récupérées sont aussi utilisées comme une première étape. La notice récupérée de la BN présente donc l'intérêt d'être un « support » d'enseignement et de formation. L'affichage des différences entre les notices permet de constater clairement l'amélioration de la qualité et de l'exhaustivité de la notice récupérée par rapport à la notice minimale générée par le module des acquisitions.

Outre l'aspect d'outil de formation continue, le catalogage de la BN permet et impose le réajustement du catalogage local. La cohérence des accès pour les collectivités auteurs, le traitement des congrès nombreux en sciences et des autres cas délicats exigent l'application de normes sans lesquelles on ne pourra espérer un réseau d'échange. La récupération apportant déjà une plus grande qualité au traitement, implique donc de notre part une exigence de qualité interne à la médiathèque.

La présence dans l'OPAC de notices à deux niveaux de catalogage, de plus en plus fréquentes, devrait être considérée comme une meilleure information du public. Pour que le public bénéficie d'une information plus complète, on pourrait envisager de redéfinir l'affichage dans l'OPAC, certains éléments étant invisibles aujourd'hui. L'intégration du CD-ROM de la BN dans le circuit du livre est enfin un atout pour la mise à disposition des ouvrages en service public. La récupération

des notices nous libère un temps qui permet à chacun de participer à d'autres tâches du service.

Il reste cependant des progrès à faire : plus d'un livre sur deux ne bénéficie

pas du catalogage de la BN et cette aide précieuse n'accélère pas toujours la mise en rayon. C'est dans cette optique qu'il faut envisager une meilleure utilisation de l'outil BN-OPALE. La récupération sur le serveur en ligne nous ap-

paraît comme la prochaine étape indispensable à franchir, à condition que le traitement de BN-OPALE soit encore plus efficace et nous apporte une aide réelle en qualité.